

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 9 FEVRIER 2026

Le 09 février 2026 à 17h20, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, M. BERNARD, MME MEYER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT
MME ROHEL qui a donné procuration MME GARRIGOU
MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME BAHOUGNE qui a donné procuration MME MEYER

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME LANNELUC, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 2 février 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 12 février 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°002-26 – OBJET : Débat d'orientations Budgétaires

Le Président du CCAS, expose ce qui suit :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préambule

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, a étendu aux Centres Communaux d'Action Sociales des communes de 3500 habitants et plus, l'application de l'article L-2312-1 3eme alinéa du Code Général des Collectivités Territoriale, qui fait obligation aux collectivités locales et leurs établissements d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a modifié les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires des CCAS.

Aussi, dorénavant, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédent le vote du budget.

Il doit aussi éclairer sur l'endettement. Il est à préciser qu'à ce jour le CCAS de Lesparre-Médoc n'a pas de dette.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département.

Un contexte difficile

La situation politique exceptionnelle que connaît le pays entraîne des conséquences majeures pour les acteurs économiques en général et les collectivités locales en particulier ainsi que sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026.

Les perspectives économiques

Le Contexte national

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte économique marqué par de fortes incertitudes, une instabilité gouvernementale qui perdure et plus précisément :

- une situation des finances publiques préoccupante, le gouvernement vise un déficit public de 4,7 % du PIB en 2026, contre 5,4 % en 2025 et un retour sous le seuil des 3,0 % à l'horizon 2029, tandis que la dette publique continuerait de croître pour atteindre près de 119 % du PIB.

Face à cette situation, une réflexion sur une trajectoire de redressement des finances publiques a été engagée :

↳ des efforts d'économies importants ont ainsi été évoqués dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances pour 2026, avec des répercussions potentielles sur l'ensemble des acteurs économiques (ménage, entreprises et administrations). L'effort demandé aux collectivités pourrait ainsi être de plus de 5 milliards d'euros (hors hausse des cotisations CNRACL de 1,2 Md€ et réduction des programmes d'investissement).

↳ parmi les pistes qui concernent plus particulièrement les collectivités, qui ont été étudiées et qui pourraient être intégrées dans la Loi de Finances en préparation : une modération de la hausse des dépenses de fonctionnement, un gel des dotations et allocations compensatrices, l'introduction de normes contraignantes sur l'évolution des recettes, la poursuite et même le renforcement du dispositif DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), la réforme du FCTVA, la faisabilité d'une dotation unique d'investissement ou la question de la revalorisation des bases des taxes locales pour 2026.

Le taux d'inflation pourrait se stabiliser au niveau le plus bas redonnant de l'oxygène aux marges des entreprises et au pouvoir, après les pics observés précédemment.

Le contexte local

Lesparre-Médoc compte 5972 habitants selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE (01/01/2025). Les retraités représentent 24 % de sa population totale, avec un indice de vieillissement de 114 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 ans. Il est donc à prévoir que les besoins en services aux personnes âgées vont tendre à augmenter dans les années à venir.

Le revenu moyen par habitant s'élève à 19470 euros, en dessous de la moyenne nationale de 20590.

La part de la population au chômage est de 12% supérieure à la moyenne nationale de 8 %

Lesparre Médoc, est une ville sous-préfecture dynamique, qui bénéficie d'une situation stratégique, et de nombreuses infrastructures.

L'élaboration du budget 2026 prend en compte l'ensemble des éléments du contexte mais aussi un certain nombre d'éléments exogènes :

- les prix d'un certain nombre d'approvisionnements (alimentation, gaz et électricité, transports, etc) demeurant largement au-dessus de leur niveau d'avant la crise sanitaire, malgré le net ralentissement de l'inflation depuis août 2024 ;
- des décisions réglementaires qui impactent le chapitre des charges de personnel (hausse de trois points par an des cotisations patronales sur la CNRACL répartie sur les années 2025 à 2028,

Dans le contexte actuel exigeant des mesures de responsabilités, les principales orientations stratégiques proposées par le CCAS pour l'élaboration budgétaire 2026 consacrent la priorité dans les dépenses courantes donnée aux services essentiels, l'adaptation au vieillissement, la lutte contre l'isolement, la politique d'animations pour les seniors, les diverses aides facultatives (bourses études, loisirs....), ainsi qu'un maintien des tarifications à destination des séniors. Néanmoins, même si le budget 2026 n'aura pas à supporter l'effort demandé aux collectivités, il conviendra de rester vigilant et de poursuivre une gestion rigoureuse des charges générales.

Le CCAS se donne pour mission de maintenir l'offre de service à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages. L'élaboration du budget 2026 sera une fois de plus particulièrement attentive au principe de prudence, tout en veillant à préserver les personnes les plus fragiles et isolées.

Ses Missions

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique sociale communale en faveur des Lesparrains (es). Il accompagne et apporte un soutien aux personnes les plus fragiles,

- ✓ Il accueille, informe, évalue, oriente et assure un accompagnement social des problématiques rencontrées par les publics accueillis sur site et à domicile
- ✓ Il facilite l'accès aux droits et aux services en rendant l'institution accessible à tous
- ✓ Il a pour mission la gestion de la demande de logement social, des cartes solidaires
- ✓ Il gère le portage des repas et des livres à domicile
- ✓ Il lutte contre l'isolement des personnes âgées
- ✓ Il propose des animations et activités identifiées au travers d'un planning
- ✓ Il propose des actions de prévention
- ✓ Il développe des actions Inter-générations en partenariat avec les écoles, le Collège Les Lesques, Le Centre de Loisirs de la Communauté des Communes, le MFR de Saint Trélody, les seniors, la Villa Louise Michel et L'EHPAD Saint Léonard.
- ✓ Il instruit des dossiers d'aides légales, et propose des aides facultatives
- ✓ Il gère les dispositifs préventifs : Plan « canicule, grand froid », Registre communal et met à disposition de la population la salle d'animation « l'oasis »
- ✓ Il gère le logement d'urgence
- ✓ Il évalue et recense les besoins sociaux de la commune
- ✓ Il fait le lien avec les partenaires sociaux et participe à l'élaboration d'actions sociales

Les aides sociales légales

L'aide sociale est un système de solidarité nationale destiné aux personnes confrontées à des difficultés d'ordre social, matériel, de dépendance et d'handicap. C'est un maillon essentiel de l'action sociale en général.

L'aide sociale est de la compétence départementale depuis les premières grandes lois de décentralisation.

Chaque département est chargé de mettre en application l'aide sociale sur son territoire, conformément aux textes en vigueur. Ainsi il établit un règlement départemental de l'aide sociale qui traite de l'ensemble des aides sociales légales et extra légales, et de ses modalités d'attribution. Le CCAS relaie sur la commune l'action départementale.

Les aides sociales facultatives

En vertu de l'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. L'aide sociale facultative n'a pas de caractère obligatoire, elle relève d'une politique volontariste des villes et donc de la libre initiative des CCAS.

Pour construire sa politique d'aide sociale facultative, le CCAS de la ville de Lesparre-Médoc a retenu les 3 grands principes de l'aide sociale légale :

- le caractère alimentaire : l'aide est apportée lorsque le CCAS reconnaît la présence d'un besoin de subsistance.
- le caractère personnel : l'aide s'adresse à une personne, au regard de sa situation, appréciée à un instant T au regard des critères du CCAS.
- le caractère subsidiaire : les demandeurs doivent prioritairement faire ouvrir leurs droits auprès des différents régimes légaux auxquels ils peuvent prétendre.

L'année 2025 a été marquée principalement par :

↳ Une montée en puissance de la thématique accès au logement social dans les missions du CCAS dans un contexte de crise du logement qui précarise un peu plus la situation de foyers déjà fragiles. À la suite du conventionnement avec la Préfecture de la Gironde, le CCAS devient service enregistreur des demandes de logement social.

↳ L'accompagnement de situations individuelles de plus en plus complexes ce qui entraîne une augmentation de plages de rendez-vous des agents du CCAS. Afin de répondre à ces besoins, le CCAS de Lesparre-Médoc a mis en place une organisation et crée en 2024 un poste de CESF.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026 à 11h54 à la capacité

Reçu en préfecture le 10/02/2026 à 11h54 par le service SLO

Publié le

ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE

↳ Le succès des différentes animations et activités proposées aux séniors avec une diminution du public et une forte attente pour le maintien des actions tout au long de l'année.

↳ Le démarrage des visites de convivialité dans le cadre de la lutte contre l'isolement et la difficulté d'identifier les personnes isolées n'a pas pu aboutir. Le conventionnement avec AND-SC2S n'a pas permis le recrutement de candidats sérieux.

Le présent rapport vient porter à la connaissance des administrateurs les informations et les analyses utiles à leur réflexion, notamment celles relatives à la situation du budget du CCAS, aux dépenses de personnel, aux actions menées en 2025 et celles proposées pour 2026. Le Rapport d'orientations budgétaires 2026 du CCAS de Lesparre-Médoc doit permettre d'effectuer les choix et les arbitrages nécessaires principalement en matière de fonctionnement et de projets pour l'année à venir.

Quelques éléments de diagnostic

Manifestations seniors				
	2025		2024	
Vœux -Galettes	EHPAD Saint Léonard Villa Louise Michel Centre Espérenza	68.50 € 53.70€ 59.40€	EHPAD Saint Léonard Villa Louise Michel Centre Espérenza	81.70 € 54.70 € 61.45 €
Repas des ainés	272 personnes	8 423. 13€	300 personnes	9 753.96 €
Générations en Fête	194 participants	249.99€	194 participants	411.89 €
Olympiade Inter-G x 2	55 participants 35 participants	1 196.64 € 17.07€	63 participants 60 participants	1 317.14 € 49.79€
Arbre de Noel	27 personnes / 160 goûter distribués	508.70€	20 personnes / 200 goûter distribués	859.36 €
Colis séniors	152 Colis « Seuls » 37 Colis « Couples »	3 676.46 €	190 Colis « Seuls » 43 Colis « Couples »	6 127.72€
Colis séniors -hygiène	45 Colis	527.16€	54 Colis	497.62 €
100 ans	2 Bouquets et 1 bouteilles	109.80 €	3 Bouquets	150€
Obsèques	1 Gerbe	50.00€	0 Gerbes	0€
	TOTAUX	14 940.52€	TOTAUX	19 365.33€
Activités- Sorties Seniors 2025				
Jeux du souvenir	5 ateliers - moyenne 10 participants			
Initiation à l'informatique	9 ateliers - moyenne 6 participants			
Ateliers Créatifs	7 ateliers - moyenne 10 participants			
Sortie au Marché de St Vivien	5 sorties - 7 participants			

Atelier Pâtisserie Inter G (Collège)	Action proposée dans le cadre du Téléthon - 10 participants	Envoyé en préfecture le 10/02/2026 Reçu en préfecture le 10/02/2026 Publié le 10 participants ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE
Atelier Créatif Inter G (CLSH)	Action proposée dans le cadre du Téléthon - 10 participants	
Ateliers Cycle Menstruelle	3 ateliers et exposition de mai à juillet – moyenne 7 participants	
Sensibilisation Parkison	60 participants	
Sensibilisation aux Arnaques	60 participants	
Sensibilisation aux écrans	152 primaires – 200 collégiens et MFR	
Sensibilisation Territoires des possibles	4 ateliers – moyenne 32 participants	
Sortie Muséum de Bordeaux	9 participants	
Sortie Serres de Villambis	10 participants	
Sortie Etang de Cousseau	10 participants	
Sortie au marché de Montalivet	Annulé – cause canicule	
Sortie Le Verdon	7 Participants	
Sortie Exposition Tour de l'Honneur	Annulé par la Tour	
Sortie Mini golf (Inter G)	11 Participants	
Sortie Animalia Parc (Inter G)	16 participants	
Olympiades Inter G	2 ateliers - 35 participants	

Actions –Aides facultatives

2025				2024			
Secours d'urgence	Nbre demandes	Nbre accords	Montant accordé/an	Secours d'urgence	Nbre demandes	Nbre accords	Montant accordé/an
Alimentaire	28	17	745 €	Alimentaire	60	43	1935€
Bois	0	0	0 €	Bois	0	0	0€
Pétrole	0	0	0 €	Pétrole	0	0	0€
Gaz	0	0	0 €	Gaz	1	1	40€
Kit hygiène	0	0	0 €	Kit hygiène	0	0	0€
Recharge Mobile	0	0	0 €	Recharge Mobile	0	0	0€
Photo d'identité	0	0	0€	Photo d'identité	1	1	10€
TOTAUX	28	17	745 €	TOTAUX	62	45	1985 €

2025

Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel	Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel
Bourse au permis	14	14	4 800 €	Bourse au permis	9	9	3 400€
Bourse aux études	16	16	4 000 €	Bourse aux études	15	13	3 250€
Bourse Voyage scol	20	17	1 329 €	Bourse Voyage scol	33	31	2 500.50€
Aide aux loisirs	77	74	4 115 €	Aides aux loisirs	71	70	2 130€
Aides sur factures (eau)	2	1	321.37 €	Aides sur factures (eau)	1	0	0€
Aides sur factures (elec)	5	2	650€	Aides sur factures (elec)	2	2	540.33€
Aides sur factures (loyer)	0	0	0€	Aides sur factures (loyer)	1	1	400€
Aides remboursables	1	1	150€	Aides remboursables	2	2	2 574.60€
TOTAUX	135	125	15 365.37€	TOTAUX	134	128	14 795.43 €

Actions –Aides facultatives – Autres organismes

2025

2024

Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel	Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel
FSL Maintien	6	3	1 688.94€	FSL Maintien	0	0	0€
FSL Accès	0	0	0€	FSL Accès	0	0	0€
Caisse de retraite	7	4	5 054.00€	Caisse de retraite	0	0	0€
CPAM	6	3	774.00€	CPAM	0	0	0€
MSA				MSA	0	0	0€
TOTAUX	19	10	7516.94 €	TOTAUX	0	0	0

L'accueil du public : Statistique période du 01/01/2025 au 31/12/2025.**Informations générales :**

Le nombre de contacts pour la période est de : 3 177

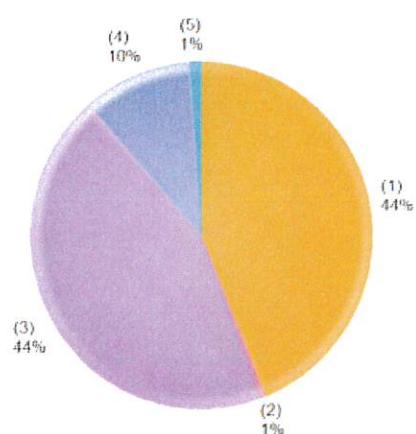
Le nombre d'agents concernés pour la période est de : 3

Nombre d'individus connus de nos services : 1 713

Nombre d'individus résidents en commune : 782

- Nbre rdv - Nbre individu = Nbre de nouvelles personnes
- Nbre Rdv - Nombre individus résidents en commune = Nbre dossiers hors commune

Types de contact :



Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE

S²LO

(1) Physique	1 388
(2) Rdv Partenaire	17
(3) Tél Entrant	1 407
(4) Tél Sortant	325
(5) Visite à domicile	33
(6) Non renseigné	7

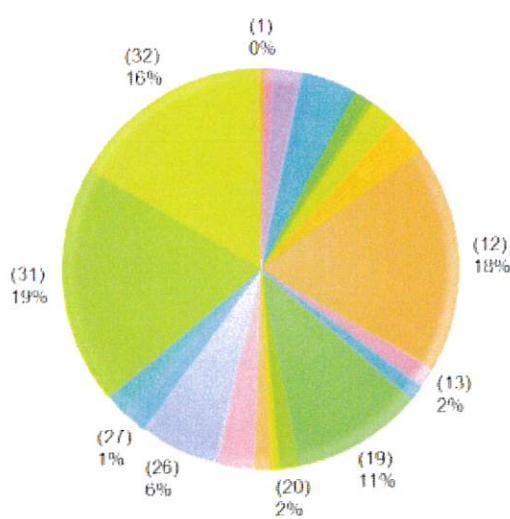
TOTAL 2025 : 3 177

Pour mémoire 2024 : 1 827

Origines :

	Origines	Nombres
	(1) ACV2F	2
	(2) Autre	82
	(3) CCAS	286
	(4) CMP	2
	(5) Croix Rouge	1
	(6) DAMP	18
	(7) Envols	6
	(8) La personne elle-même	2609
	(9) MDSI	40
	(10) Mission locale	3
	(11) Non renseigné	118
	Total	3 177

Motifs de contacts ou de visites :

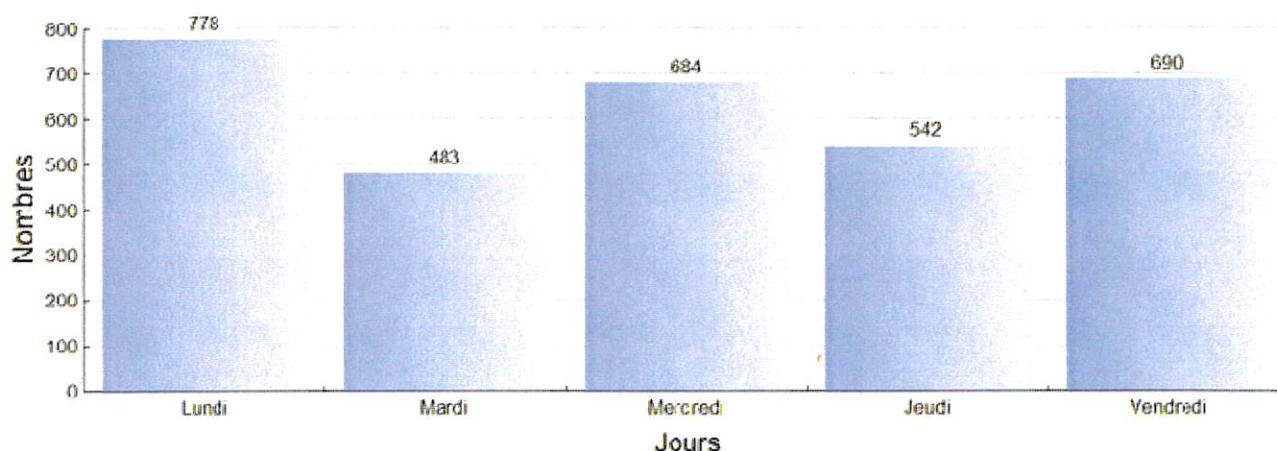


Envoyé en préfecture le 10/02/2026
 Reçu en préfecture le 10/02/2026
 Publié le 19/02/2026
 ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE

SLO

❖ Un individu peut faire plusieurs dossiers lors de sa visite, ce qui explique la différence entre le « Total des RDV » (3 177) et le « Total motif contacts et visites » (3 320)

Accueils par jour de la semaine :



Aides légales/ Aides sociales :

En 2025, 34 dossiers de demandes d'aides sociales ont été remplis au CCAS ainsi que 40 imprimés « obligations alimentaires ».

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE

En 2024, 18 dossiers de demandes d'aides sociales ont été remplis au CCAS, ainsi que 16 imprimés « obligations alimentaires ».

Ils se répartissent comme suit :

☞ Année 2024 :

- Aide à domicile : 5
- Aide Personne âgés : 8
- Aide personnes Handicapées : 5

☞ Année 2025 :

- Aide à domicile : 6
- Aide Personne âgés : 15
- Aide personnes Handicapées 12

Aides légales/ Domiciliation

☞ Année 2025 :

✓ Bilan global

Nombre total de personnes domiciliées au 31/12/2025 (titulaires et ayant-droit) : 108

Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31/12/2024 : 53

✓ Elections de domicile réalisées au cours de l'année 2025

Nombre de renouvellement : 15

Nombre de première demande : 44

Nombre de refus : 6

✓ Flux de l'activité de domiciliation

Nombre de passage liés à l'activité courrier : 725

Nombre de courriers reçus au titre de la domiciliation : 973

☞ Année 2024 :

✓ Bilan global

Nombre total de personnes domiciliées au 31/12/2024 (titulaires et ayant-droit) : 79

Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31/12/2024 : 31

✓ Elections de domicile réalisées au cours de l'année 2024

Nombre de renouvellement : 16

Nombre de première demande : 41

Nombre de refus : 9

✓ Flux de l'activité de domiciliation

Nombre de passage liés à l'activité courrier : 584

Nombre de courriers reçus au titre de la domiciliation : 1 011

Logement Social

Le CCAS reçoit les personnes en recherche d'un logement social sur la commune et enregistre leurs demandes. Il est en lien avec les bailleurs sociaux présents sur la commune. Depuis janvier 2025, le CCAS est Guichet enregistreur facilitant l'enregistrement et le suivi des demandes de logement.

Le CCAS participe à la proposition de candidats en cas de vacance de logement et assiste aux commissions d'attribution. (Essentiellement en visio)

Nombre demandes enregistrées (renouvellement compris) en 2025 : 41

Nombre demandes enregistrées (renouvellement compris) en 2024 : 62

Aide administrative diverses

Aide à la constitution de quelques dossiers :

☞ Année 2024 :

- | | |
|--------------------------|---|
| -APA | 0 |
| -ASPA /SASPA | 2 |
| -Carte famille nombreuse | 0 |

☞ Année 2025 :

- | |
|---|
| 5 |
| 1 |
| 0 |

-Carte solidaire	9
-MDPH	5
-Aide administratif	0
-Caisse de retraite - ouverture de droit	0
-Caisse de retraite - réversion	6
-CPAM – ouverture de droit	0

5

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le



ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE

Maintien à domicile

✓ Portage des repas :

Nombre de personnes qui ont bénéficié du portage des repas au cours de l'année : 58

Nombre de personnes inscrites au 31/12 : 45

✓ Portage des livres :

Nombre de personnes qui ont bénéficié du portage des livres au cours de l'année : 8

Nombre de personnes inscrites au 31/12 : 7

✓ Bus pour les courses des mardis et Samedis :

Nombre de personnes qui ont bénéficié du Bus au cours de l'année : 13

Nombre de personnes bénéficiaires au 31/12 : 9

✓ Visites à domicile/signealement : 33

✓ Registre Communal/ Plan Canule-Grand froid

Nombre de personnes inscrites : 408

Appels téléphoniques des personnes inscrites au cours de l'année : 2

Boîte aux lettres du Père Noel

Cette année le père noël, aidé des lutins de la villa Louise Michel a répondu à 119 lettres dont 59 provenant d'enfants lesparrains.

Conventions et Partenariats

Partenariats et conventions signés pour la durée du mandat

✓ Le CCAS est adhérent à l'Union Nationale des CCAS, **UNCCAS** et à l'Union Départementale des CCAS, **UDCCAS**. L'UDCCAS, hors pandémie, organise tout au long de l'année des réunions sur des thématiques sociales et permet ainsi de mieux connaître les dispositifs existants, les nouvelles lois et leurs conséquences, créer des liens avec les différents partenaires et associations du territoire.

✓ Le CCAS a renouvelé la convention avec l'association **EnVols**, dans laquelle le CCAS est reconnu prescripteur et s'engage à participer aux commissions de suivi des bénéficiaires. L'association s'engage à assurer un accompagnement social et une animation locale par des ateliers pédagogiques et par une épicerie solidaire, lieu de vente dans lequel sont proposés des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'entretien à un coût moindre. En 2024, dans le cadre de l'aide alimentaire d'urgence, une convention a été signée avec **EnVols** afin de permettre à des familles d'accéder à l'épicerie solidaire pour utiliser le bon attribué par le CCAS.

✓ Le CCAS, a renouvelé son adhésion avec l'Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc, **AAPAM**. L'association s'engage à répondre aux demandes de toute personne en difficulté pour assurer un maintien à domicile de qualité, en offrant une prestation personnalisée adaptée dans la mesure des possibilités, à rechercher tous les moyens matériels et financiers pour y répondre et à évaluer les besoins avec des visites à domicile et l'élaboration d'un projet d'accompagnement au moins une fois l'an ou à la demande,

✓ Depuis 2020, le CCAS a signé une convention avec **EDF** qui s'inscrit dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique. EDF informe le C.C.A.S sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients EDF et met à disposition du C.C.A.S., à titre non exclusif, un Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication

✓ Depuis 2018, le CCAS a signé une convention de partenariat avec la **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) afin d'aider au repérage des personnes en situation de renoncement aux soins et pour lutter contre les difficultés d'accès aux soins. Le coût et la méconnaissance des circuits administratifs et médicaux sont les deux raisons principales qui conduisent au renoncement aux soins.

Partenariats et conventions renouvelés en 2025

✓ Le CCAS a renouvelé sa convention de partenariat avec **ACTIOM** pour l'action « Ma commune ma santé », afin de proposer aux Lesparrains une mutuelle. Dans ce cadre, des permanences sont assurées par l'association.

✓ Le CCAS a renouvelé son adhésion avec **le CNAS** (Comité National d'Action Sociale) qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et l'épanouissement des personnels, ils disposent ainsi d'un droit à des prestations sociales offertes par leur employeur.

L'action sociale pour tous les agents de la fonction publique territoriale est définie dans la loi 2007-209 du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique. Cette loi rend l'action sociale obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

✓ Le CCAS a signé le renouvellement de sa convention avec le Fonds Solidarité Logement, **FSL** destinée à venir en aide aux ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement

Nouveaux partenariats 2025

✓ Le CCAS a signé une convention avec la Préfecture dans le cadre de l'inscription du CCAS en tant que service enregistreur des demandes de logements sociaux. (Service National d'Enregistrement)

✓ Le CCAS a signé une convention de participation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de permettre aux agents de bénéficier, sur la base du volontariat, d'un tarif de groupe **TERRITORIA** pour une assurance maintien de salaire.

✓ Le CCAS a signé une convention avec l'association Médoc Enfance Handicap afin de mettre à disposition de l'association une enveloppe financière pour les enfants domiciliés sur Lesparre et participant à une activité sportive.

✓ Le CCAS a adhéré à l'association pour la mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés, « **MONALISA** » qui a pour but ; de faire de la lutte contre l'isolement relationnel des âgés un axe majeur d'implication citoyenne et de promouvoir les liens sociaux de proximité, de soutenir et développer l'initiative et l'implication citoyenne de solidarité et de bénévolat.

✓ Le CCAS a réalisé un partenariat avec la Maison d'Enfants à Caractère Social « **MECS** » de Lesparre afin que tous les enfants accueillis puissent bénéficiers des coups de pouce proposés par le CCAS sans conditions de durée de résidence, ni de ressources. Pour les jeunes n'ayant pas de compte bancaire, les sommes allouées seront versées à l'association **ADGEssa**, **MECS** L'Ermitage Lamourous, Maison de Lesparre.

✓ Le CCAS a signé une convention d'accès à « mon compte partenaire » avec la CAF de la Gironde afin de faciliter la transmission des données sur un espace sécurisé.

Tous les partenariats ont été renouvelés.

Actions et Projets

Continuité d'actions :

➤ Axe intergénérationnel

En 2020, le Conseil d'Administration a décidé de multiplier ces actions Inter-G, en proposant tout au long de l'année diverses activités construites pour que la journée « Générations en Fête », déjà existante, clôture la saison. Pour se faire, un partenariat a été créé avec le **CLSH** (Centre de Loisirs sans Hébergement) de la **CDC Médoc Cœur de Presqu'île**, afin de proposer de multiples rencontres ; ateliers jardinage, photographie, créatifs. etc... Les actions 2024 se sont multipliées et ont été un réel succès.

➤ Les olympiades Inter-G / TELETHON

Dans le cadre d'un partenariat sportif, le **SAM** et le CCAS ont décidé en 2021, de créer les Olympiades Sportives Inter-G. Il s'agit d'organiser des journées, qui se déroulent à la Villa Louise Michel, sous forme de jeux, accessibles et récréatifs. Elles sont animées par les sections du Sam, les élèves de la MFR et par un prestataire extérieur pour le Mur interactif.

➤Le SAM Omnisport de Lesparre-Médoc, organise tous les ans le TELETHON, un atelier pâtisseries avec les élèves du collège. Les gâteaux confectionnés ont été vendus au profit du Téléthon.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

SLO

ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE

➤Collectif de Jeunes Séniors

Crée en 2023, le collectif réunit des habitants, qui souhaitent participer activement à la vie de la commune.

Il rassemble des lesparrains (es) âgés de 55 ans et plus, qui connaissent bien leur ville, qui disposent du temps, dégagés des obligations professionnelles et désireux de mettre une partie de leur temps libre ou de leur expérience au service de leurs concitoyens.

Au cours de cette année, il est venu renforcer l'équipe du CCAS à plusieurs reprises et notamment pour la confection des colis séniors.

➤Logement d'urgence :

Le logement a été mis en fonction au 1^{er} septembre 2025, il est destiné aux personnes dépourvues de logement pour une courte durée ou afin de faire face à une situation ponctuelle et inattendue. Les demandes sont étudiées par la commission d'attribution.

La CESF assure le suivi des personnes hébergées.

Projets pour l'année 2026 :

➤La professionnalisation du CCAS :

Au 1^{er} décembre 2025, la stagération a été proposée à la CESF afin de pérenniser son poste.

Elle pourra aussi développer des actions de préventions.

De plus, la signature de la CTEC (convention territoriale d'exercice concertées compétences avec le Département) a été reportée à l'étude des administrateurs en 2026. Cette dernière a pour objet de définir et d'organiser les modalités de l'action concertée du Département et du CCAS dans le domaine des « Solidarités humaines » et formaliser la professionnalisation du service.

➤Le développement des actions de prévention :

PREVENTIONS 2026			
	AXES PROJETS	DATES	ACTIONS DU CCAS
Atelier budgétaire sur les aidants	<p>En partenariat avec l'atelier budgétaire et l'association « bonjour les Hirondelles » :</p> <p>-1 plateau radio « les bonnes ondes : l'émission itinérante pour les aidants » : enregistrement réunissant des aidants et des professionnels du médico-social.</p> <p>Thème : Mieux connaître les difficultés des aidants et mieux les accompagner</p> <p>-Un cycle de rencontres « compter sur ses proches » : 3 ateliers sur 3 semaines consécutives pour prévenir les fragilités financières liées au vieillissement et à la perte d'autonomie</p>	<p>Plateau radio le 24/02/2026 après-midi</p> <p>Cycle de 3 rencontres les 07/04 ; 14/04 et 23/04/2026 après-midi</p>	<p>Pour le plateau : communication à faire</p> <p>Pour le cycle de rencontres : confirmation des 3 ateliers, salle à réserver, accueil</p>
Ateliers FSL	<p>Afin de prévenir les impayés énergétiques proposition de sensibilisation par le biais d'ateliers collectifs sur les économies d'énergies et le logement.</p> <p>Ateliers collectifs sous forme ludique : le jeu des GLOUTONS, afin de sensibiliser aux éco gestes du quotidien, aux idées reçues, à la lecture de factures électriques.</p> <p>4 à 12 personnes max – 1 Animatrice FSL + 1 CESF du CCAS</p> <p>Possibilité de faire jusqu'à 4 ateliers par an avec le FSL</p>	<p>2 Ateliers de 2h, programmés les 24/03 et 21/04/2026 sur les après-midis de 14h à 16h</p>	<p>Salle à prévoir, rétroprojecteur, tables chaises, inscrire sur le planning des animations, réalisation des inscriptions, diffusion plus large au site et partenaires, accueil, animation</p>

Ateliers ASEPT	<p>Ateliers « bienvenue à la retraite » pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Un cycle de 7 séances de 3h est proposé :</p> <p>Séance 1 : trouver sa place</p> <p>Séance 2 : continuer à prendre soin de soi</p> <p>Séance 3 : être aidant</p> <p>Séance 4 : connaître l'ensemble de ses droits sociaux</p> <p>Séances 5 : comprendre les richesses du partage</p> <p>Séance 6 : partager une activité</p> <p>Séance 7 : revenir sur son expérience</p>	<p>Les 7 ateliers dérouleront mercredis de 12h à la salle du conseil les :</p> <ul style="list-style-type: none"> -22 et 29/04 ; -6 ;13 et 20/05 -27/05 toute la journée (2 séances) 	<p>Envoyé en préfecture le 10/02/2026 Reçu en préfecture le 10/02/2026 Publié le 10/02/2026 ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE</p> <p>S2LO</p> <p>Salle à prévoir, inscription au planning, gestion des inscriptions, diffusion de l'action</p>
Prévention de la perte d'audition	<p>En partenariat avec l'IFSI, les audioprothésistes, la Clinique mutualiste, le département, l'Agirc-Arrco : Mise en place d'une action de prévention sur le thème des prothèses auditives, avec mise à disposition d'une salle : tests auditifs, documentation, stands tenus par les audioprothésistes qui répondront aux questions des personnes, sensibilisation à la prévention, présentation des bonnes pratiques, explications sur le parcours de soins auditifs.</p>	<p>Travail préparatoire en lien avec l'IFSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> 03 et 05/02/2026 ; 03 et 17/03/2026 Une après-midi de sensibilisation prévue entre juin et septembre 2026 	<p>Encadrement de 5 jeunes de l'IFSI, salle à réserver, partenaires à convier, communication à réaliser, accueil, animation.</p>
La « caravane » Aliénor Chiens Guides	<p>La Caravane a pour objectif de sensibiliser les habitants et visiteurs à :</p> <p>Comprendre la déficience visuelle,</p> <p>Favoriser l'inclusion,</p> <p>Découvrir le rôle du chien guide.</p>	<p>Première prise de contact le 17/02/2026 pour une intervention en juillet 2026 sur une journée</p>	<p>Emplacement sur la commune,</p> <p>Faire la promotion de l'action</p>
MON LOGEMENT ET MOI SOLIHA	<p>Atelier collectif en utilisant un jeu pédagogique multifonctions : il permet d'aborder 5 thématiques liées au logement : économies d'énergie (eau chauffage électrique), environnement (bonnes pratiques écologiques), perte d'autonomie (maintien à domicile), santé et sécurité (risques domestiques, sanitaires), droits et devoirs (rapports locatifs, rapports avec le voisinage)</p> <p>4/5 personnes à mobilité réduite ou 8/10 personnes</p> <p>Atelier de 2h</p>	<p>Lundi 21/09/2026 de 14h30 à 16h</p>	<p>Tables chaises, inscrire sur le planning des animations, diffusion plus large au site et partenaires, réalisation des inscriptions, accueil, animation</p>
TRUCK ET KIT SIMULATEUR DE VIEILLISSEMENT SOLIHA	<p>Venue sur la commune d'un camion permettant d'observer les aménagements possibles pour la perte d'autonomie et le handicap pour plus de sécurité, couplé avec un simulateur de vieillissement permettant d'immerger partiellement ou totalement le participant dans le corps d'une personne connaissant des difficultés motrices et/ou sensorielles afin de sensibiliser les publics au quotidien des personnes vieillissantes.</p>	<p>Mardi 6 octobre 2026 de 14h à 16h30</p> <p>Parking de la salle d'animation du CCAS</p>	<p>Définir la date de la venue de SOLIHA, faire la promotion de l'action, emplacement dans la ville à déterminer</p>
ADAPT TOIT SOLIHA	<p>Nouveauté SOLIHA : un Escape-Game Séniors/Handicap qui permet d'apporter des réponses individualisées aux participants sur différents thèmes : travaux, aides techniques, rappels de prévention santé, les partenaires sur le territoire...</p>	<p>23/11/2026 de 14h à 16h30</p>	<p>Date à définir, inscrire sur le planning des animations, diffusion large au site et partenaires, réalisation des inscriptions, accueil, animation</p> <p>WIFI ? TRAVAIL en amont avec SOLIHA sur les partenaires sur le territoire</p>

➤ La Salle d'animation : Nouvelle occupation après rénovation

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le **CCAS** une salle destinée aux 

ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE

Pour rappel, dans sa séance du 10 juillet 2025, la commune a mis à disposition animations du CCAS.

Après de nombreux travaux, elle sera ouverte au 1^{er} avril et son utilisation principale sera dédiée aux animations séniors, interrelationnelles et aux actions de préventions du CCAS.

Cependant, afin de maximiser son utilité, plusieurs permanences régulières seront assurées par des structures partenaires telles que « Ma commune, Ma Santé », Association Parkinson, Association MEH.

Elle sera également mise à disposition de la MECS de Lesparre pour des visites médiatisées, pourra être mise à disposition d'autres structures en lien avec le CCAS.

Et enfin, elle sera le point d'accueil lors du déclenchement du plan Canicule ou Grand Froid ; refuge « l'OASIS »

➤ Dispositif "Demandez Angela"

Il s'agit d'un dispositif pour lutter contre le harcèlement de rue. « Demandez Angéla » c'est quoi ?

-Un réseau de lieux sûrs (bars, restaurants, hôtels, supermarchés, commerces...) partout sur le territoire, pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue.

-La possibilité pour une victime de harcèlement de rue de se réfugier dans un établissement partenaire qui est identifié grâce au sticker sur sa vitrine et de "demander Angela". Ce code permettra à l'établissement de savoir que la victime vient se mettre à l'abri et cherche de l'aide.

-Les commerçants engagés et sensibilisés à la cause, mettent ensuite la victime en sécurité dans un endroit isolé, en appelant un proche, un taxi ou les forces de l'ordre selon la situation.

Evolution du budget

↳ Des éléments de rappel :

Budget Primitif 2025/2026

Projection PB 2026		Pour mémoire BP 2025	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
285 800.00 €	51 350.00 €	278 350 €	52 745.00 €

Report d'excédent

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat Fonet N	-12 999.10	402.09	2 216.01	3 543.49	6 271.15	10 915.63	19 456.74
Résultat Inv N	2 553.60	3 973.45	27 35.20	1 435.23	3 553.65	29 399.11	-13 873.99
Résultat Cumulé	24 744.06	20 315.42	25 266.63	27 374.81	37 199.69	47 020.05	50 570.8

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat Fonct N	10 993.06	7 480.45	-24 401.79	17 170.92	6 598.49		
Résultat Inv N	10 818.83	8 913.22	7 735.47	3 368.27	-2 265.53		
Ensemble Résultat Cumulé	74 414.69	65 847.46	49 181.14	68 790.42	62 903.74		

Commentaires :

Au regard des données comptables, le Compte Administratif 2025 fait apparaître un excédent cumulé de 62 903.74 €.
-section de fonctionnement : un résultat excédentaire de 6 598.49 € générant un excès à reporter de 43 221.80 €
-section d'investissement : un résultat déficitaire de 2 265.53 € générant un excès à reporter de 30 831.39 €
Pour l'année 2025, il est à noter que les Restes à Réaliser s'élèvent à 11 149.45€ (Climatisation de la salle d'animation)

Evolution de la subvention communale

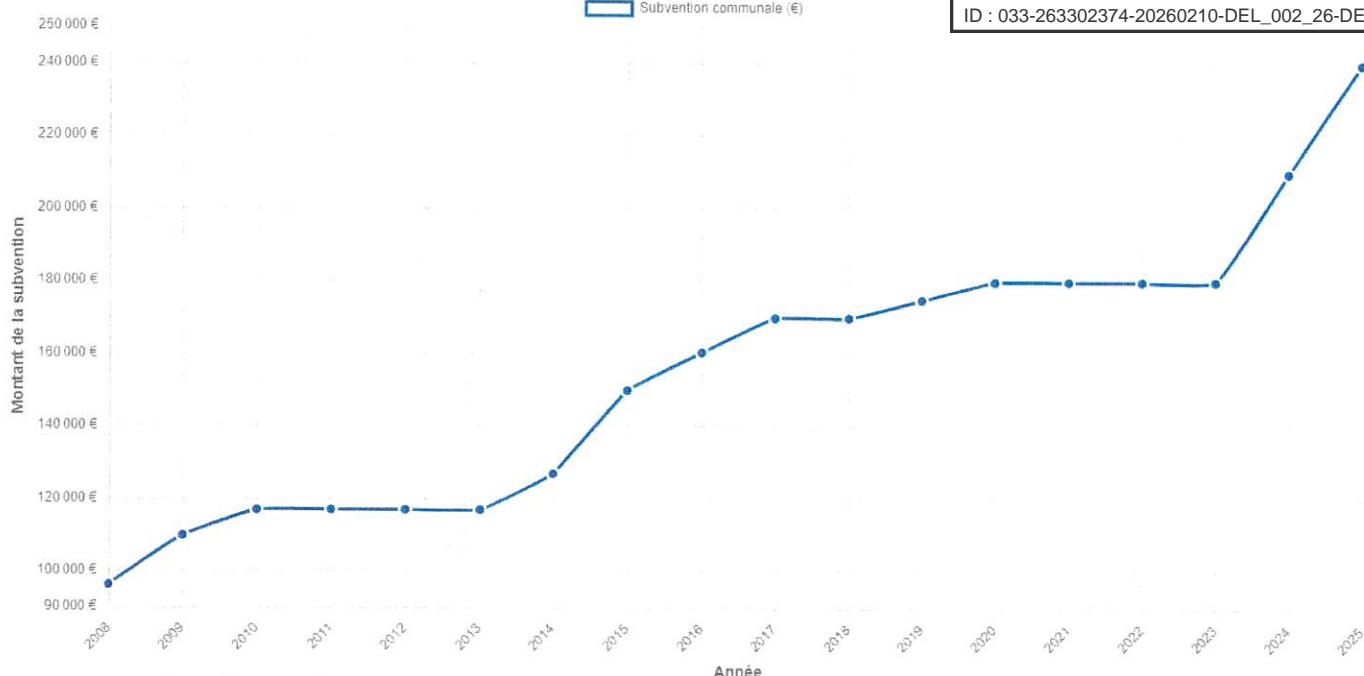
Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-263302374-20260210-DEL_002_26-DE



Mandat 2008-2014

Montant initial (2008):	96 400 €
Montant final (2013):	117 000 €
Évolution en somme:	+20 600 €
Évolution en %:	+21,4 %

Mandat 2014-2020

Montant initial (2014):	127 000 €
Montant final (2019):	175 000 €
Évolution en somme:	+48 000 €
Évolution en %:	+37,8 %

Mandat 2020-2026

Montant initial (2020):	180 000 €
Montant final (2025):	240 000 €
Évolution en somme:	+60 000 €
Évolution en %:	+33,3 %

Projection 2026 : 240 000 €

L'état des personnels

Au 31/12/2025, le CCAS compte un effectif de 4 agents, répartis comme suit :

- Filière Administrative :

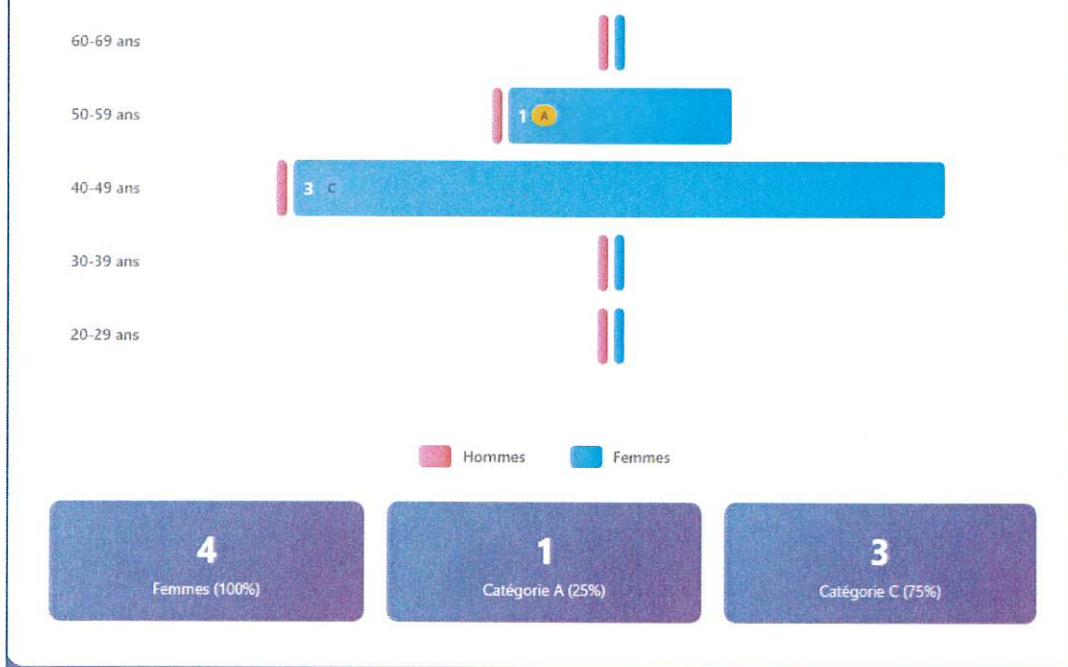
- 1 Attaché à 35h
- 1 Adjoint Administratif principal de 2eme classe à 35h

- Filière Sociale :

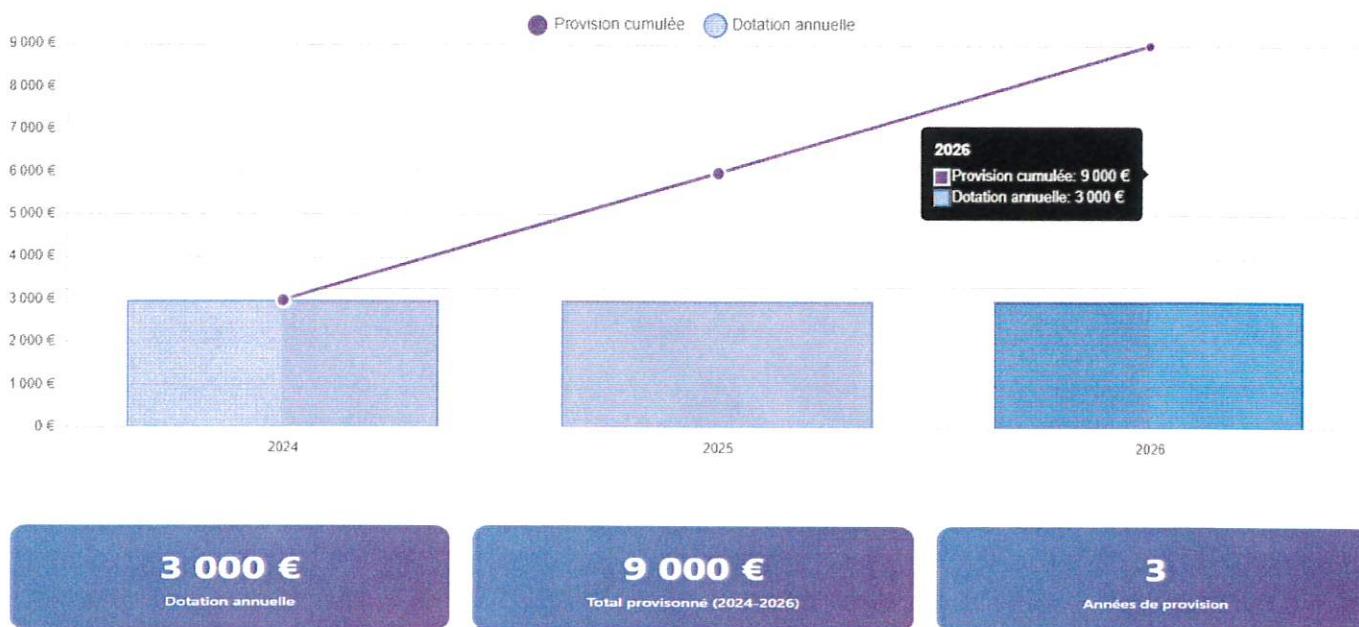
- 1 Agent social Principal de 1ere classe à 35h
- 1 Agent social à 35h stagiaire

Pyramide des âges

Répartition par catégorie et tranche d'âge - Effectif total : 4 agents



L'état des provisions semi-budgétaires :



Informations clés

Alimentation annuelle : Chaque année, une dotation de **3 000 €** est ajoutée aux provisions pour risques et charges.

Croissance linéaire : Le montant provisionné augmente de manière constante, atteignant **9 000 €** fin 2026.

Utilité : Le contrat d'assurance des risques statutaires ayant été résilié en 2022, les provisions permettent d'anticiper et de couvrir les risques éventuels.

Des engagements reconduits en 2026

- ✓ L'amélioration continue des prestations avec un accueil personnalisé et sécurisé
 - ✓ Le développement des interventions à domicile
 - ✓ Le développement des actions de préventions
 - ✓ La continuité et le développement du travail partenarial avec les structures sociales et de santé du territoire
 - ✓ La continuité et le développement du travail partenarial dans l'inscription de nos actions inter-générations
 - ✓ L'optimisation du recueil des données sur le logiciel métier
- La préparation budgétaire s'avère depuis quelques années de plus en plus difficile et l'exercice à venir ne fait pas exception en la matière, le Budget 2026 sera donc préparé en prenant en compte des mesures de gestion raisonnée.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations du budget 2026

Section d'investissement :

Elle s'équilibrerait à hauteur de 51 350 €.

L'excédent prévu au compte administratif 2025 est repris.

- ✓ La dotation aux amortissements serait inscrite à hauteur de 11 350.00 €.
- ✓ le FCTVA à hauteur de 1 990 €
- ✓ Les nouvelles dépenses d'équipement s'établiraient à hauteur de 34 200 €, et concerneraient essentiellement l'aménagement de la salle d'animation, essentiellement sur le plan mobilier.
- ✓ Les Prêts remboursables (aides) quant à eux, s'équilibreraient à hauteur de 6 000€.

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibrerait à hauteur de 285 800 €

L'excédent prévu au compte administratif 2025 est repris.

- ✓ Habituellement, la participation versée par le budget de la ville permet au CCAS de faire face à ses besoins réguliers de trésorerie.
- Pour 2026, la participation inscrite est identique à l'année précédente, soit 240 000€.
- ✓ Cette année encore le CCAS a déposé son dossier « 1ere fenêtre » à la conférence des financeurs, cependant l'octroi de la subvention est de plus en plus incertain.
- ✓ Les recettes générées par les animations et la participation des communes aux colis seront sensiblement identiques.

✓ Les charges à caractère général sont des dépenses qui permettent au CCAS d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels, la maintenance, l'assurance, téléphone, les prestations de services, l'ensemble des conventions, les animations, sorties, manifestations, etc... Elles s'élèveraient à hauteur de 51 400 €,

- ✓ Les charges de personnels s'élèveraient à 191 400 €, elles correspondent aux salaires des agents du CCAS ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées. La prévision 2026, prendra en compte les variations mécaniques incontournables liées :
 - à la stagérisation d'un agent
 - aux augmentations individuelles soit le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) mesurant les effets des augmentations, des avancements, échelons, avancements de grade et promotions interne.
 - aux évolutions générales liées aux taux de contribution
 - à l'augmentation du plafond de la sécurité sociale
 - à l'augmentation du SMIC,

✓ Les autres charges de gestion courante correspondent aux aides et à l'accompagnement des familles.

Les sommes consacrées aux aides, missions fondamentales du CCAS devraient être identiques, le montant s'élèverait à 28 550 € pour tenir compte des orientations prises par la CASF.

✓ La dotation aux provisions pour risques et charges pour faire face à l'absence de contrat d'assurance des risques statutaires et anticiper un risque éventuel pourrait être abondée de 3 000 €.

Conclusions –Orientations

La priorité pour 2026 est de maintenir les actions du CCAS tout en contenant son budget et en faisant évoluer ses compétences.

Le CCAS veillera à être attentif aux fragilités qui émaneront de la crise économique.

Bien que les séances de vote du DOB et du BP 2026 soient proches, les montants définitivement proposés au vote des budgets primitifs 2026 pourront différer en fonction de données plus précises dont nous disposerons d'ici là.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

¶ De la tenue des orientations budgétaires 2026 telles que présentées ci-dessus.

A Lesparre-Médoc, 10 février 2026

Le Président du CCAS,

Bernard GUIRAUD

